



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2025 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRÉSENTS : **29**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRÉSENTÉS : **6**

Etaient présents :

MEMBRES
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Pascal NALIN, Jean-François GARCIA, Magali SCELLES, Sophie CUCCHI-GILAS Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCATION :
31 janvier 2025

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuidier DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Kamel BELARBI, Vincent BOUTEILLE, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Samia GAMECHE, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafïa BENSADI et Fouzia BOUKERCHE, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2025-10

Etaient représentés par procuration :

Mesdames et Messieurs :

Valérie SANNA donne procuration à Corinne D'ONORIO DI MEO
Noura ARAB donne procuration à Sophie CUCCHI-GILAS

OBJET :

Valérie FERRARINI donne procuration à Alain GIUSTI
Sylvia POLLET donne procuration à Antonio MUJICA

**APPROBATION D'UN
AVENANT N°1 AU
RÈGLEMENT DE
SERVICE RELATIF AU
RÉSEAU DE
CHAUFFAGE URBAIN
COMMUNAL**

Johanne GUIDINI-SOUCHE donne procuration à Claude JORDA

Guy PORCEDO donne procuration à Jean-Marc LA PIANA

Secrétaire de Séance :

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Règlement de service relatif au réseau de chauffage urbain communal approuvé par délibération du Conseil municipal n°2023-94 en date du 28 septembre 2023,

Vu l'avenant n°1 au Règlement de service relatif au réseau de chauffage urbain communal ci-annexé,

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion d'une délibération n°2023-94 en date du 28 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé un nouveau règlement de service relatif au réseau de chauffage urbain communal et ce, compte tenu de la remise à jour des diverses polices d'abonnement.

Conformément à l'article VII-5. MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE, le Conseil municipal doit approuver tout avenant audit règlement.

Pour rappel, le Règlement de service de 2023 prévoyait une indexation de la part fixe selon 3 indices (ICHT_IME, FSD2 et BT40).

L'indice FSD2 ayant été initialement calculé via les modalités de calcul fixées par la DGCCRF (72% EBIQ + 20% TCH + 8% ICC), il convient d'actualiser l'indice FSD2 connu au mois m0 en tenant compte de la valeur publiée par Le Moniteur.

Par ailleurs, il est également nécessaire, au regard de contraintes organisationnelles, de modifier la périodicité de la révision des prix facturés aux Clients.

Ainsi, il est proposé d'approuver un avenant n°1 au Règlement de service relatif au réseau de chauffage urbain communal, lequel entrera en vigueur à compter du second trimestre 2025 soit, le 1er avril 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

D'approuver les termes de l'avenant n°1 au Règlement de service relatif au réseau de chauffage urbain communal ci-annexé.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'avenant n°1 au Règlement de service relatif au réseau de chauffage urbain communal ci-annexé.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés

Maire,
Hervé GRANIER



Secrétaire de séance,
Vincent BOUTEILLE

